



INFORMATIONS

Le technicien de l'administration pénitentiaire travaille au sein d'une prison. Il est recruté sur concours de la fonction publique. À savoir : le ministère de la Justice recrute des techniciens de l'administration pénitentiaire dans les domaines suivants : cuisine, informatique, hygiène et bâtiment.

Assistant le directeur technique, il peut, selon sa spécialité, être en charge du service technique, du service de l'emploi et de la formation professionnelle des détenus.

MISSIONS PRINCIPALES

- Assurer la sécurité technique des locaux (entretien, hygiène, maintenance...).
- Encadrer les détenus et participer à leur insertion professionnelle.
- Organiser des ateliers spécialisés et de relation avec les concessionnaires.
- Mettre en œuvre des dispositifs de formation.
- Encadrer des adjoints techniques (de l'administration pénitentiaire).

QUALITÉS REQUISES

Avoir des qualités d'adaptation, être organisé, responsable, avoir des connaissances et des compétences techniques

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un technicien de l'administration pénitentiaire en début de carrière est d'environ **1 600 euros**.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer le **concours suivant, de catégorie B** (être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

Étude de cas OU d'un dossier technique, 3h (coef. 4).

ADMISSION

Entretien avec un jury, 30 mn (coef. 3).